

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de l'Aube

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUILLY SAINT LOUP

Séance du 9 Octobre 2018

Membres du CM : 15

L'an deux mille dix huit

En exercice : 15

Le neuf Octobre

à vingt heures

Qui ont délibéré : 13

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Convocation :

dans le lieu habituel de ses séances,

03/10/2018

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :
03/10/2018

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence,
ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LACAILLE
Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : MM. LEBOEUF Isabelle ayant donné pouvoir à
CASTEX Jean-Marie, VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à PICHENEY Patrice.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Objet de la délibération : 38/2018

Zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion, du 16 avril 2018, de présentation du zonage d'assainissement par le bureau d'études SOGETI Ingénierie, un choix doit être fait quant à la détermination du mode d'assainissement de la Commune de Rouilly-Saint-Loup afin que le COPE de la Haute Seine - Régie du SDDEA passe à enquête publique la carte et la notice explicative de zonage.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DIT qu'une zone d'assainissement collectif englobera les parties urbanisées et urbanisables desservies par le réseau d'assainissement collectif comme indiqué sur la carte de zonage ;
- DIT qu'une zone d'assainissement non collectif concernera 5 logements situés Rue des Ormées, Rue des Pâtures de Montceau, Route de Ruvigny et rue du Lavoir de Menois, localisés sur le plan de zonage ;
- DEMANDE au COPE de la Haute Seine - Régie du SDDEA de passer à enquête publique la carte et de la notice de zonage d'assainissement suivant les décisions du Conseil Municipal de la commune de Rouilly-Saint-Loup.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an sus-indiqués.

POUR EXTRAIT CONFORME, acte certifié exécutoire après publication et réception en préfecture le

11.10.18

Le Maire,

